

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP. : — 6 » 11 » 20 »
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES..... 50 »
 La publication des Annonces légales et judiciaires, de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.						
				Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin	6 h. 35 ^m matin	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS		
5 h. 1 ^{soir}	12 h. 55 ^{soir}	8 h. 12 ^m matin	9 h. 22 ^m matin	9 h. 40 ^m matin	12 h. 12 ^m matin	3 h. 51 ^m soir	12 h. 36 ^m matin	11 h. 44 ^m soir		
10 h. 47 ^{soir}	5 h. 50 ^{soir}	2 h. 37 ^{soir}	3 h. 52 ^{soir}	4 h. 18 ^{soir}	5 h. 17 ^{soir}	8 h. 10 ^{soir}	5 h. 48 ^{soir}	4 h. 18 ^{soir}		
		7 h. 49 ^{soir}	9 h. 17 ^{soir}	10 h. 15 ^{soir}		4 h. 39 ^{soir}	11 h. 30 ^{soir}	2 h. 19 ^{soir}		
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire : Départ de Libos — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors — 9 h. 15 ^m matin.						

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès de *Salon*. Par suite d'un traité avec l'Éditeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25. Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gôûter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand-Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres en ajoutant 1 fr. 25 pour frais, d'emballage et de transport.

Cahors, le 5 Janvier.

M. le président du conseil, dans son discours de la dernière séance de la Chambre a prononcé ces mots : *L'année 1884 sera l'année des réformes constitutionnelles.*

Ces paroles tombées du haut de la tribune, cette sorte d'horoscope de l'année qui vient de s'ouvrir, formulé avec quelque assurance

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

L'IDOLE

Plus l'action avait été haute, plus la chute semblait profonde.

Un moment il avait été éclairé comme d'une lumière surhumaine, et c'était un spectacle misérablement humain qu'il offrait.

L'amour de la vie et l'amour de cette fille de son choix et de sa libre tendresse, la passion de voir longtemps encore le soleil de Dieu et celle de se réchauffer à ce dur et vivant rayon de jeunesse qu'il avait introduit dans sa maison longtemps déserte, s'étaient confondues dans son vieux cœur.

De ce vieux qui, six mois auparavant, était encore le plus sage et le plus juste des hommes, ce mélange avait refait un enfant.

M. de Kernovenoy, lui aussi, avait vieilli. Des cheveux blancs désormais encadraient sa belle figure sombre.

Cependant se trouvait-il malheureux ?

Non, pour le présent. Il avait la crainte de l'avenir et ne tentait point de le chasser, car il savait que ce serait une tentative vaine ; il avait le remords du passé et s'acharnait de le combattre ; ce n'était pas une lutte moins inutile.

aux environs du 1^{er} janvier, n'ont pas laissé que de produire une certaine émotion dans les cercles politiques et d'être l'objet de nombreux commentaires.

On ne peut supposer toutefois que cette question des réformes constitutionnelles puisse remplir à elle seule le programme législatif de l'année, ou même y tenir la plus large place. Néanmoins, il est à craindre que les débats une fois ouverts, et les discussions engagées sur ce sujet, ne causent quelque agitation et n'amènent une perte de temps considérable.

C'est pour cette raison que beaucoup de bons esprits se demandent s'il est habile de la part du gouvernement d'introduire et de placer au premier plan de la scène parlementaire une question de cette importance.

Sans doute, ce n'est pas le ministère qui le premier, a soulevé cette grosse affaire de la révision des lois constitutionnelles ; il l'a trouvée dans les préoccupations antérieures de la Chambre ; cependant à l'heure présente et dans les circonstances actuelles, il convient de reconnaître qu'elle ne semble aucunement répondre aux aspirations et aux désirs du pays.

Où aperçoit-on aujourd'hui quelque trace sérieuse d'une agitation révisionniste ?

Il nous paraît qu'à cet égard, les discussions anciennes ont émoussé jusqu'à la curiosité publique de la majorité de la nation qui y attache aujourd'hui moins d'importance que jamais.

Que le gouvernement examine ce que nous aurions à gagner à la révision, et le

Le baron Hector gardait sa fille ; mais quand, durant les longues nuits, il venait à se demander s'il occupait toujours la même place dans son cœur, il s'essuyait les yeux dans l'ombre, d'une main qui tremblait de colère et de fièvre.

Ces larmes solitaires sont cuisantes ; il ne retrouvait pas le sommeil.

Il se levait, se mettait en chasse dès le point du jour, rentrait accablé de fatigue et l'oubliait à l'instant. Son premier mot, en repassant le seuil de son logis, dont il avait fait le sien c'était pour demander : — Où est-elle !

Lorsque le baron Hector était devenu l'hôte d'une maison, tout le monde devait prévoir qu'il en deviendrait le maître.

Dans l'agitation où il vivait, il sentit bientôt un impérieux besoin de distractions nouvelles.

Il fit venir de Kernovenoy ses piqueurs, sa meute, ses chevaux. Saint Hélio se remplit du bruit des trompes et des aboiements des chiens.

Il y eut dans le mois de novembre de nombreux rendez-vous de chasse et de grands repas. La marquise devait y paraître, mais une nouvelle arriva qui lui imposait un deuil de quelques semaines.

La douairière de Lusanger venait de mourir en la désignant pour sa légataire universelle.

Ce troisième bien d'un revenu de près de deux cent mille livres, s'ajoutant aux effets de la donation sans réserve consentie par le marquis à l'héritage de Kernovenoy, allait faire de Myriam la personne la plus riche de la province comme elle en était la plus belle.

compte fait avec, une clairvoyante sincérité nous conduit à un résultat négatif, en même temps qu'il laisse entrevoir beaucoup d'inconvénients.

N'y aurait-il pas lieu, en effet, de craindre de perdre dans une crise stérile et bruyante, peut-être une partie de cette année parlementaire qui pourrait être mieux employée dans l'intérêt du pays ?

Ce n'est point tant de révision constitutionnelle que la France a besoin que de progrès réels, de réformes utiles, de dégrèvements indispensables pour l'agriculture surtout.

Revue des Journaux

Le National :

Au point de vue international, l'année qui vient de s'écouler a été une année d'apaisement. Jamais la situation extérieure de la France n'a été plus nette, et, à tout prendre, plus satisfaisante. Qu'on l'appelle isolement ou recueillement, cette situation permet au gouvernement français de poursuivre sans inquiétude la réalisation de son programme colonial. Aucune puissance étrangère ne conteste la légitimité de l'expansion civilisatrice et commerciale de la France en Orient ou ailleurs.

Le seul danger pour la politique coloniale de la France réside dans les hésitations éventuelles de son gouvernement.

Le XIX^e Siècle :

On se souvient du langage tenu, dans la dernière séance de la Chambre des députés, par M. le président du conseil. Il s'est trouvé amené à rappeler que la réunion d'un congrès, pour la révision, aurait lieu, sans doute, au cours de 1884, et que, vraisemblablement, 1884 serait une année de réformes constitutionnelles.

Loin de nous inonder d'une joie pure, l'idée de

Une fortune de princesse, dans le présent ou dans l'avenir, quatre ou cinq cent mille livres de rente. Cependant, et bien qu'elle eût peu connu la douairière, Myriam parut au repas les yeux rougis pendant quelques jours :

— Cela est bien de pleurer ceux qui nous ont aimés, lui dit un soir le marquis.

Le baron Hector fit entendre quelques paroles inarticulées. Aussitôt il y ajouta une approbation ironique. Il ne pouvait pourtant dire que cela était mal.

Mais M. de Verteilles le regarda. Ils se comprenaient encore.

Tous deux savaient ce que Myriam ne pouvait tout au plus que deviner : madame de Lusanger avait reçu chez elle le comte Maxence.

C'était même dans le salon de la douairière que Robert d'Avrigné espérait alors rencontrer cet ami qu'il avait failli priver du premier de tous les biens et affranchir de tous les maux, la vie.

Par malheur, cette rencontre, sans que l'on sût bien pourquoi déplaisait à sa jeune femme qui l'avait en ce moment forcé de retourner à la Volandière.

Le baron Hector, à cette occasion, s'était oublié malgré les regards de Myriam qui lui rappelaient le passé jusqu'à témoigner une vive irritation contre le capitaine Robert.

Seulement il n'en avait point dit la cause, se bornant à des railleries contre ce pauvre Robert qui aimait Paris, qui aimait le monde comme s'il était fait pour lui.

Ce jour-là Myriam eut au bord des lèvres une réponse cruelle qu'elle trouva la force d'y re-

la révision prochaine, ne nous remplit que de défiance. On n'entrevoit que vaguement, et même on ne distingue pas du tout les bienfaits que la révision peut nous apporter ; on aperçoit, au contraire, de la façon la plus distincte, les embarras qu'elle ne manquera pas d'entraîner avec elle.

Le Temps :

Partons sans figure. La chose essentielle, à nos yeux, n'est pas de modifier la Constitution, c'est d'apprendre à en tirer bon parti. Il n'est pas de Constitution parfaite, et nous ne songeons pas le moins du monde à défendre, au point de vue rationnel, celle qui nous régit. Les meilleures sont non les plus simples, non les plus symétriques, mais celles qui résultent le plus nécessairement des tendances diverses d'une nation, celles où l'arbitraire et la raison théorique ont eu le moins de part. A défaut d'autre caractère, celle de 1875 a celui d'être née laborieusement de la force même des choses.

La France :

Les organes les plus considérables de la presse allemande ont clos l'année 1883 par une étude rétrospective de la politique extérieure européenne, c'est-à-dire de la question de paix ou de guerre.

Nous ne chicanerions point la complaisance satisfaite avec laquelle ils étalent les glorieux résultats de la diplomatie bismarckienne.

Ces congratulations et ces dithyrambes prouvent que les Allemands ne perdent point l'habitude d'admirer bruyamment leur génie ; ils sont volontiers expansifs, et leur joie serait assez innocente, s'ils ne dénonçaient plus les peuples qui refusent de s'y associer.

Informations

Paris, 4 janvier, soir.

PROROGATION PROBABLE DE LA CHAMBRE

Il est probable que la Chambre, aussitôt après la constitution de son bureau, se prorogera jusqu'au 14 février.

— M. Brisson sera, comme l'an dernier, seul candidat à la présidence de la Chambre.

tenir.

Son père continua l'attaque contre les d'Avrigné par un éloge de la nouvelle épouse.

Ces paroles flatteuses trouvèrent Myriam indifférente ; elle n'avait vu sa cousine qu'une heure, ne lui avait point adressé la parole et ne la connaissait pas.

Mademoiselle Léopoldine de Lescot de la Volandière avait perdu sa mère en venant au monde, et à dix ans le colonel son père.

N'ayant presque point de famille, elle avait été élevée dans un pensionnat à la mode par les soins d'un tuteur qui la visitait une fois chaque année.

Cette entrevue mémorable avait lieu dans la soirée qui suivait la distribution des prix. Jamais on n'y avait vu mademoiselle de Lescot chargée de couronnes.

Qui aurait pu lui inspirer le goût de l'étude ? Ses maîtresses ? Pourquoi s'en seraient-elles données la peine ? Qui les en aurait remerciées ?

La pensionnaire, toujours fort bien parée — car on mettait à sa disposition des sommes importantes, — arrivait au parloir ou l'attendait l'arrière-cousin tuteur, qui s'était bien gardé d'assister à l'ennuyeuse cérémonie.

Il se croyait quitte d'un devoir qui lui pesait quand il avait au bout de l'an examiné les comptes du régisseur de la Volandière.

Le mois d'août venu, il recueillait ponctuellement au sortir de la cage le gentil oiseau qui ne devait jamais apprendre ni à chanter avec soin ni à voler avec grâce comme il convient aux oiseaux, mais qui n'en était pas moins déjà fort glorieux.

Seulement, quelques membres de l'extrême gauche et un petit nombre de l'Union républicaine, ou bien voteront en blanc ou s'abstiendront, les uns pour des motifs politiques, d'autres pour des raisons personnelles. Mais ces abstentions ou ces votes en blanc n'auront pas le caractère d'une manifestation collective.

Dans le conseil de cabinet tenu jeudi, les ministres se sont spécialement occupés de la question du Tonkin et du désaccord survenu entre M. Harmand et M. Champeaux, notre résident à Hué. M. Harmand aurait blâmé M. Champeaux d'avoir noué des relations diplomatiques avec le gouvernement annamite, et ce dernier aurait envoyé sa démission à M. Jules Ferry, qui l'aurait refusée.

On commence à faire quelque bruit dans les régions politiques au sujet des réformes constitutionnelles qui vont être mises prochainement à l'ordre du jour. On ne se dissimule pas que M. Jules Ferry veut faire adopter le scrutin de liste, et que c'est une idée qu'il poursuit en ce moment avec ses amis politiques; aussi paraît-on craindre qu'après l'adoption de ce projet, la Chambre actuelle n'ait pas une longue durée.

ÉVÈNEMENTS D'ESPAGNE

Dans nos départements frontalières de l'Espagne, on fait circuler depuis quelques jours des proclamations aux Espagnols, en les appelant aux armes, pour renverser le gouvernement actuel et rétablir la République. Les préfets de ces départements ont reçu du ministre de l'intérieur des instructions pour empêcher toute manifestation sur le territoire français, qui pourrait être contraire à un gouvernement ami de la France. D'un autre côté, on apprend qu'un grand nombre d'Espagnols, réfugiés en France, ont reçu des invitations pour se trouver du côté d'Irun du 1^{er} au 5 janvier.

LE COMTE DE PARIS EN ESPAGNE

Le bruit court que, en présence des événements qui se passent en Espagne, le duc de Montpensier aurait écrit au comte de Paris, pour le dissuader de son projet de voyage en Espagne.

Au Tonkin

REPRISE DES OPÉRATIONS

On affirme que l'amiral Courbet attendra l'arrivée du corps expéditionnaire pour reprendre l'offensive d'ici à six semaines.

L'amiral occupera tout ce temps à refaire ses troupes.

Vers le 24 janvier, arrivera le général Millot. Le nouveau commandant en chef, profitant de la saison plus favorable, tentera, sans doute un coup hardi vers les places septentrionales du Tonkin.

Les journaux français se sont trop hâtés d'enregistrer la nouvelle que l'île d'Haï-Nam serait prise comme gage. Nous croyons savoir qu'aucun ordre de ce genre n'a été donné par le gouvernement français.

On est très loin d'être d'accord sur le nombre des Chinois qui tiennent garnison à Bac-Ninh. Les uns évaluent leurs forces à 10,000 hommes, d'autres à 25,000; ce dernier chiffre paraît exagéré; il faut admettre qu'il y a environ 15,000 réguliers chinois dans la citadelle et dans le camp retranché qui la défend.

Le Journal de Saint-Petersbourg dément la nouvelle publiée par le Standard, d'après laquelle la Russie aurait conseillé à la Chine de retirer ses troupes de Bac-Ninh.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que l'on n'a pas encore reçu, rue Royale, la liste des tués et blessés au combat de

Aussitôt il conduisit Léopoldine chez sa sœur, arrière-cousine de la pensionnaire comme lui, une veuve passablement mûre et de plus en plus terriblement mondaine, qui consentait à se charger de la fillette pour un mois.

Les vacances se passaient dans un ville d'eaux. Ce lieu de plaisir n'était pas après tout une beaucoup plus mauvaise école que le pensionnat pendant les onze autres mois.

A dix-neuf ans, n'ayant acquis que de maigres talents, mais pourtant pourvue de toutes les vanités, petit esprit et petit cœur, médiocrement jolie, mais extrêmement riche, mademoiselle de Lescot, qu'on ne pouvait laisser plus longtemps en pension et que sa cousine venait de retirer chez elle, avait librement choisi entre quatorze prétendants le fils de l'amiral d'Avrigné.

Elle en était aussi légitimement et aussi vivement éprise que le lui permettaient les droits du mariage et la stérilité naturelle de ses sentiments.

Tout le monde avait blâmé l'amiral d'avoir donné à son fils une femme sans beauté, sans réelle éducation, assurément pas sans vertu; et c'est sur ce point-là qu'il se retranchait pour répondre aux reproches de ses amis.

— De la vertu ! disaient-ils. Eh ! ne ferait-il pas beau voir qu'elle n'en eût point !... mais des vertus ?

— Bon ! répliquait l'amiral, puisque nous en sommes aux maïs, je pourrais vous dire à mon tour : mais la belle fortune ! j'ai quatre fils et relativement assez peu de bien. Et puis, après le maudit éclat du duel avec le comte de Briey et le mauvais tour que nous a joué mon neveu Hee-

Song-Tay. Cette liste, aussitôt arrivée sera communiquée à la presse.

Egypte

Le Caire, 3 janvier.

J'apprends, de source sérieuse, que les Abyssins poursuivent leur marche vers Massouah. Baker-Pacha a quitté Souakim pour aller à la rencontre des chefs abyssins, avec lesquels il se propose d'ouvrir des négociations, en vue d'assurer à la garnison de Khartoum une ligne de retraite par Kassala.

De plus, Baker-Pacha aurait, assure-t-on, le projet de prendre la garnison de Massouah et de l'emmener avec lui à Soukim.

Les adhérents de Mahdi gagnent du terrain. La rébellion remonte vers le nord et se propage sur le littoral jusqu'en face de Djedda.

L'Anglo Egyptian Gazette confirme la nouvelle que Baker-Pacha a intercepté des lettres établissant que le Mahdi a la ferme intention de marcher sur l'Égypte proprement dite, aussitôt qu'il le pourra.

LE MEURTRE DU CHEF DE LA POLICE.

Saint-Petersbourg, 2 janvier.

C'est vers cinq heures et demie vendredi, que le colonel Sudeikin, chef de la police secrète, et son second, Goudscharnaya, se rendirent dans la maison de la perspective Newski où les attendaient les assassins. Cette maison était louée par un nommé Jablonski, un socialiste compromis dans plusieurs circonstances, et qui, soi-disant, revenue aux saines idées, avait demandé à faire partie de la police secrète.

Comme gage de sa conversion, il avait dénoncé et fait arrêter vingt-sept nihilistes, accusés d'assassinat et que toute la police cherchait vainement.

Le colonel Sudeikin savait parfaitement le danger incessant qu'il courait; aussi prenait-il toutes les précautions nécessaires. Il portait sous ses vêtements une cuirasse et une cotte de maille, et ne sortait jamais sans avoir sur lui trois revolvers chargés. De plus, il se déguisait chaque jour.

Lorsqu'il se rendit à la maison de la perspective Newski, avec M. Goudscharnaya, ils étaient accompagnés de plusieurs agents de la police secrète qui se tinrent dans une rue voisine en les attendant. C'est dans cette maison, louée par Jablonski, que le chef de la police recevait les rapports de ses agents.

A minuit, les agents, ne voyant pas sortir leur chef, soupçonnèrent un malheur et entrèrent dans la maison.

Ils trouvèrent le colonel Sudeikin assassiné, et M. Goudscharnaya étendu à ses côtés, couvert de blessures, mais respirant encore.

Les meurtriers devaient être parfaitement renseignés sur les précautions prises par le colonel, car il avait été assommé, probablement à l'aide d'un énorme marteau de mineur, et, une fois abattu, les assassins l'avaient achevé en lui tirant plusieurs coups de revolver dans la figure et dans le ventre.

Le cadavre du colonel Sudeikin a été minutieusement fouillé, et tous les papiers qu'il avait sur lui ont été enlevés.

On assure que le colonel Sudeikin avait découvert un vaste complot nihiliste et que les chefs de ce complot, l'ayant appris, avaient ordonné de le tuer.

Degaieff-Jablonski a été arrêté, ainsi qu'un des assassins.

DES EXPLOITS DE NIHILISTES

On connaît l'assassinat du lieutenant-colonel Sudeikine, chef du département de la sûreté.

Des dépêches ultérieures reçues de Berlin attribuent ce crime au parti nihiliste et ajoutent qu'après du corps de la victime a été trouvé un écrit

tor, Robert était-il aisément mariable ? Enfin, vous verrez que notre brune Léopoldine prendra du pouvoir sur son mari; c'est tout ce que je veux.

Madame d'Avrigné était assez grande, fort maigre, très-brune, en effet, et n'avait guère d'attraits qu'une belle chevelure noire et des yeux pétillants de malignité.

Ce dernier charme, si c'en était un, ne plaisait pas entièrement à l'amiral.

S'il se fût confessé aux amis et aux parents, d'Avrigné, au lieu de disputer contre eux, l'aurait avoué.

Quant au pouvoir à prendre sur son mari, la prédiction du père ne s'était que trop promptement vérifiée.

Robert était devenu l'esclave de sa jeune femme, qui de mois en mois serrait la chaîne.

Une seule fois, à Saint-Hélio même, pendant la cérémonie du mariage du patriarche, il lui avait montré de l'énergie, il avait arrêté la source d'aigreur sur ses lèvres.

Ce grand acte de courage était déjà bien loin, elle ne l'avait pas oublié; elle le lui faisait payer un peu tous les jours.

De retour à la Volandière, ayant sacrifié la saison de Paris plutôt que de souffrir un rapprochement entre son mari et le comte Maxence, elle avait interdit à Robert toute démarche qui pût également amener une rencontre entre lui et la jeune marquise :

— Voulez-vous lui demander grâce pour les dédains qu'elle nous a toujours témoignés ? lui disait-elle. Ils vous valent pourtant mais dans une grande colère, puisqu'ils vous ont soufflé l'en-

qui menace de mort le comte Tolstoï, ministre de l'intérieur, et le général Gresser, préfet de Saint-Petersbourg.

L'EMPRUNT DE 1884.

On lit dans le National :

« Nous pouvons dire, que si aucun incident imprévu, que si aucune nécessité urgente n'y met obstacle, le ministre des finances compte émettre l'emprunt au guichet des recouvreurs des finances, comme les Compagnies des chemins fer émettent leurs obligations à leurs goibets.

Il n'y aura rien là qui ressemble aux emprunts par souscription, dans les limites déterminées. Ce sera une vente successive de titres au fur et à mesure des besoins du Trésor jusqu'à concurrence de la somme autorisée par les Chambres.

Cette somme ne doit pas dépasser 350 millions, ainsi qu'il résulte des crédits demandés au budget extraordinaire et déjà votés par la Chambre. L'emprunt doit pourvoir, en effet, à deux destinations : couvrir les dépenses du budget extraordinaire de 1884, qui sont fixées à 287 millions, et combler l'insuffisance des ressources du budget extraordinaire de 1883.

Comme dernier détail, disons qu'à moins de décision contraire du Sénat, l'emprunt sera fait en 3 0/0 amortissable, comme tous ceux qui ont été faits depuis 1878 pour le service des grands travaux publics. La Chambre a adopté l'article 3 du budget extraordinaire qui fixe le type 3 0/0 amortissable pour cet emprunt, et il ne paraît pas y avoir de raisons pour que le Sénat modifie cette disposition.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Les billets d'aller et retour. — Nous recevons l'intéressante communication suivante :

La Compagnie d'Orléans vient d'être autorisée provisoirement par l'administration supérieure à appliquer, à partir du 1^{er} janvier 1884, les nouvelles dispositions du tarif spécial A n° 9, reproduites ci-après :

1^o Billets d'aller et retour délivrés tous les jours de toutes les gares à Paris et vice-versa.

Réduction uniforme de 25 0/0 en 1^{re}, 2^e et 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

Durée de validité, jusqu'à une distance de 100 kilomètres inclus, un jour, aller et retour compris.

Jusqu'à une distance de 101 à 200 kilomètres inclus, deux jours, aller et retour compris.

Jusqu'à une distance de 201 à 300 kilomètres inclus, trois jours, aller et retour compris.

Jusqu'à une distance de 301 à 400 kilomètres inclus, quatre jours, aller et retour compris.

— Ne me répondez pas, je sais ce que vous allez me dire... L'idée n'était pas venue de vous... Eh bien, allez donc à Saint-Hélio remercier le baron Hector de vous l'avoir donnée, de s'être moqué de vous, de votre père et de toute la famille !... Quoi ! vous n'êtes point prêt ! Vous ne faites pas seller un cheval ! Vous remettez à demain !

Robert baissait le front, et restait.

La jeune châtelaine de la Volandière n'était pas seulement conduite par la jalousie. Ce qu'elle appelait « toute cette histoire » ou bien encore « le roman du chevalier et de la princesse captive », lui causait une irritation sincère.

Elle y reconnaissait quelque chose de haut et de touchant, de vraiment noble, qui choquait sa petitesse morale; elle avait pris en aversion très réfléchie ces deux êtres jeunes et beaux, et de si grand cœur.

Il fallait l'entendre raconter le « mélodrame »

Elle y faisait admirablement jouer à son mari les jeunes premiers bernés, les vieux comiques au marquis de Verteilles, et les tyrans à M. de Kernovenoy.

Cependant, tout à coup, et comme par miracle, cet éloignement envers les hôtes de Saint-Hélio vint à céder, sans que, d'ailleurs, sa malice parût le moins du monde disposée à s'adoucir.

Si son mari avait été capable de la mieux connaître, le soupçon lui serait aussitôt venu qu'elle nourrissait quelque projet assez noir; mais le pauvre Robert n'éprouva qu'un contentement sans mélange quand il la vit accepter de prendre part à une grande chasse qui devait avoir lieu le lendemain de Noël, dans les bois du marquis.

Jusqu'à une distance de 401 à 500 kilomètres inclus, cinq jours, aller et retour compris.

Jusqu'à une distance au-delà de 500 kilomètres inclus, six jours, aller et retour compris.

N.-B. — Les délais sont calculés de minuit à minuit et à raison de la distance à Paris du point de départ ou de destination ;

2^o Billets d'aller et retour sont délivrés tous les jours avec une réduction uniforme de 25 0/0 en 1^{re}, 2^e et 3^e classe sur le double des prix des billets simples.

De toute gare du réseau à toute gare située dans un rayon de 100 kilomètres, et, par extension, d'une gare quelconque à une autre des gares comprises entre certaines localités importantes, distantes de plus de 100 kilomètres, et notamment entre Angoulême inclus et Bordeaux inclus, Bordeaux inclus et Périgueux inclus, Périgueux inclus, Cahors et Agen inclus.

Durée de validité : un jour, aller et retour compris, les délais étant calculés de minuit à minuit.

Il résulte de ces nouvelles dispositions que les billets d'aller et retour, délivrés à Périgueux pour Paris et réciproquement sont actuellement valables pour cinq jours, et que des billets d'aller et retour, valables pour la journée, sont délivrés, chaque jour, à la gare de Périgueux pour Bordeaux, Agen, Cahors, Limoges, Tulle, Sarlat, Laroche-Chalais, St-Emilion via Libourne, Lamonzie-St-Martin via le Buisson, Coussac-Bonneval via St-Yrieix, Vignols-St-Solve via Brive, St-Denis près Martel et les stations intermédiaires.

Par exception, le coupon de retour des billets délivrés la veille d'un dimanche ou d'un autre jour férié, ou un dimanche ou un jour férié, est toujours valable jusqu'au lendemain du dimanche ou du jour férié.

Lorsqu'un dimanche et un autre jour férié se suivent, et réciproquement, le coupon de retour d'un billet pris pendant un de ces deux jours, ou la veille, est toujours valable encore dans la journée qui suit les jours fériés.

LES TROUPES AUX PRIÈRES PUBLIQUES

Le ministre de la guerre vient de décider par une circulaire que les troupes convoquées à l'occasion des prières publiques fourniront les escortes, mais qu'aucune fraction de troupe (masque ou piquet) ne sera de service dans l'édifice.

Les autorités militaires seront simplement avisées, sans convocation, que des places leur sont réservées, pour la cérémonie, dans l'intérieur de l'édifice.

LA PANIQUE DE MONTECQ.

Nous recevons une longue et intéressante lettre de M. le maire de Montecq, sur la panique qui s'est produite à la foire dernière et dont nous avons entretenu nos lecteurs. Nous publierons cette lettre au prochain numéro.

Toute la noblesse dalentour s'y donnait rendez-vous et l'on avait appris que la marquise y assisterait. Myriam, en effet, cessait pour cette fois de se dérober aux instances de son père.

Le baron lui avait représenté qu'elle aussi il fallait du mouvement, de l'air, de l'espace. Qui le sentait mieux qu'elle ?

Et pourtant que de souvenirs quand elle reprit sa robe d'amazone !

Elle l'avait portée pour la dernière fois le jour où, surprise par la présence inattendue de M. de Briey sur la côte de Kernovenoy et voulant cacher son émotion à son père, elle avait si témérairement lancé son cheval vers l'abîme, ce jour qui avait vu le premier déchirement de son cœur, qui avait été la veille du duel.

Robert avait obtenu la permission de rejoindre les chasseurs en forêt.

L'amiral et sa belle-fille devaient suivre la chasse en calèche, à moins qu'elle ne les conduisit sur un terrain privé d'obstacles, ce qui n'était guère probable.

Pourtant, en cette prévision, un domestique menait un cheval en laisse.

Madame d'Avrigné n'était pas fort habile écuyère. Au reste, elle ne souhaitait guère de se mêler à la chevauchée, car elle savait bien qu'elle ne serait l'objet d'aucun empressement des chasseurs.

On la connaissait, on la redoutait parce qu'on la trouvait toujours froide, tranchante et maussade; on l'avait surnommée Madame la Bisé.

PAUL PERRET.

(A suivre)

M. le maire de Puy-l'Evêque nous prie de publier la lettre suivante, en réponse à un article du *Republicain du Lot*.

M. Deloncle traitant dans sa réponse, d'une question d'intérêt public, nous n'hésitons pas à la publier :

Monsieur le rédacteur du *Republicain*,

Je fais appel à votre courtoisie et à mon droit, pour vous demander l'insertion de cette lettre, en réponse à l'attaque anonyme dont le Conseil municipal et le maire de Puy-l'Evêque sont l'objet dans votre numéro du 30 décembre 1883.

J'aurais pu la dédaigner si elle n'eût visé que moi, mais je considère comme un devoir de défendre, contre une calomnie injustifiable, le conseil qui m'a confié la Mairie.

Votre correspondant se plaint du choix de l'emplacement de la nouvelle salle d'asile, et, sans autre examen, l'attribue à l'incapacité du conseil et du maire.

Or, c'est le conseil précédent qui a eu à voter, le 9 mai 1880, les ressources affectées aux dépenses de l'enseignement et c'est lui qui, d'accord avec mon regrettable prédécesseur, M. Bose, indiqua l'emplacement à M. l'architecte. Le conseil actuel n'a été appelé, le 12 février 1882, dans une séance présidée par M. Bose, qu'à approuver les plans dressés en conformité de cette décision.

Cette réponse suffirait à nous venger, mes collègues et moi, d'une attaque aussi injuste; mais elle ne saurait suffire à notre dignité et je parattrais, en dégageant notre responsabilité, reconnaître une faute commise par d'autres, et plaider pour nous les circonstances atténuantes.

Or, j'accepte hautement la solidarité la plus étroite avec l'administration précédente, et j'approuve sans réserve ce qu'elle crut devoir faire, parce qu'elle a assuré la construction d'une salle d'asile et d'une mairie, en ne demandant à la population qu'un sacrifice de 8,000 francs, alors que, conçu autrement, ce double plan eût nécessité une dépense de 50,000 francs.

Quant à l'emplacement en lui-même, il forme l'extrémité de la plus belle place de la ville, et on y accède de toutes parts par une large route : les ruelles dont frémit votre correspondant ne sont qu'un chemin abrégé et, pour en éviter les dangers, il n'aura qu'à suivre la grande voie. Au surplus, je défie nos détracteurs de trouver un meilleur, ou même un autre emplacement approprié à de pareils édifices.

La mauvaise foi et l'ignorance éclatent à chaque ligne de cette agression que son auteur n'a, du reste, pas osé signer.

Le maire de Puy-l'Evêque,
A. DELONCLE.

M. Bertéran, ancien préfet, ancien sous-préfet à Gourdon, est nommé trésorier général à Digne.

LES PENSIONS DES EXPULSÉS.

On sait que les magistrats inamovibles, révoqués en septembre 1883, par application de la loi du 30 août précédent, ont droit à des pensions de retraite proportionnées à la durée de leurs services.

Or, la liquidation de ces pensions, après trois mois écoulés déjà, n'a pas été opérée.

Il est permis d'attribuer ces retards, non seulement aux habitudes lenteurs bureaucratiques, mais encore du triste état de nos finances.

Ce n'en est pas moins une situation fâcheuse à tous égards, et dommageable à ceux qui ont été atteints par la loi d'épuration judiciaire.

POSTES

Au moment où le corps d'armée du Tonkin a été si considérablement augmenté, nous croyons devoir rappeler aux familles des militaires expatriés qu'il y a franchise postale pour les lettres adressées aux militaires et maris du corps expéditionnaire, par voie des paquebots-poste français.

Les transports de l'Etat effectueront le voyage du Tonkin aussi rapidement que les paquebots.

MONNAIES ITALIENNES ET PAPALES

Depuis le 1^{er} janvier, les pièces de monnaie italienne, dont la circulation a été tolérée jusqu'à présent dans le commerce, ne sont plus reçues dans les caisses publiques. Les pièces papales sont également refusées depuis la même époque.

UN BŒUF EMPORTÉ.

Le 3 janvier, jour de foire à Cahors, vers les 4 heures du soir, un bœuf devenu furieux, a parcouru au galop le boulevard Sud, renversant sur son passage, la gouvernante et l'enfant de M. M..., professeur au Lycée, sans toutefois

leur causer de sérieuses contusions; un peu plus loin un vieillard a été également foulé aux pieds par l'animal lequel continuant sa course furibonde, allait s'engager sur le pont encombré en ce moment par une foule compacte, et occasionner de graves accidents, lorsqu'il a été rejoint par le commissaire de police et quatre agents lancés à sa poursuite. Après une lutte assez longue, ces derniers sont parvenus, avec l'aide de quelques personnes, qui étaient venues spontanément offrir leur concours à la police, à maîtriser la bête furieuse, laquelle, solidement garrottée, a pu être conduite en lieu sûr.

ACTE DE PROBITÉ.

Le sieur Boutry, Alphonse, charpentier, demeurant rue de la Citadelle, à Cahors, ayant trouvé rue du Lycée, cinq coupons d'obligations de chemins de fer, est venu déposer sa trouvaille au bureau du commissariat. Ces valeurs ont été réclamées et remises le soir même à M. Algié Latour, demeurant boulevard Sud, n° 131.

Le nommé Favier, Pierre, inculpé de vagabondage et d'escroquerie, au préjudice d'un aubergiste du faubourg St-Georges, a été arrêté par les soins de la police et mis à la disposition du Parquet.

TRAIT DE COURAGE

La petite Jeanne Lamouroux, âgée de 4 ans, jouait sur les Boulevards, à Cahors, lorsque l'attelage du sieur B..., postillon, arrive sur elle à fond de train. La pauvre petite va être écrasée, lorsque l'agent de police Delpesch se jette résolument à la tête des chevaux et parvient à les maintenir, pendant qu'on dégage l'enfant d'entre les roues.

FOIRE DE CAHORS, DU 3 JANVIER 1884.

La foire du 3 janvier a été importante; il s'est traité beaucoup d'affaires. Il y avait sur le champ de foire 800 paires de bœufs, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 36 à 42 fr. les 50 kil. poids vif. Les bœufs de travail se sont vendus de 750 à 1,520 fr. la paire, suivant grosseur et qualité. Les veaux se sont vendus de 85 à 90 c. le k. poids vif. Il y avait 150 porcs gras environ sur le champ de foire. 100 environ ont été vendus de 42 à 48 fr. les 50 kil. poids vif. Il y avait aussi 250 jeunes porcs dont 180 ont été vendus de 10 à 45 fr. la pièce suivant grosseur et qualité. 1,200 moutons ou brebis ont été mis en vente, les gras se sont vendus de 75 à 80 c. le kil. poids vif. Il y avait 32 chevaux, 6 moutons et 11 ânes.

La place du marché était bien approvisionnée. Les poulets se sont vendus de 1,45 à 1,50 le k. les canards 1,35; les dindes de 1,10 à 1,15; les lapins domestiques de 0,80 à 0,90; les œufs 1,20 la douzaine; les oies grasses de 1,60 à 1,75.

Marché aux grains.

Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé 1,050 hec.	1,050 hec.	19 ²⁵ l'hec.
Mais 1,020 —	600 —	11,10

OSSEMENTS HUMAINS

On écrit de Moissac au *Courrier*, de Montauban : « On a trouvé, cette semaine, sur une propriété située à Saint-Laurent, près de Moissac, une certaine quantité d'ossements humains, devant remonter à une haute antiquité. Ces ossements ont été découverts par des ouvriers chargés de creuser un puits, à une profondeur de vingt-deux mètres. »

ÉPIDÉMIES

Une épidémie de fièvre typhoïde et muqueuse sévit en ce moment dans les casernes d'Aurillac.

Mgr l'évêque de Rodez est appelé à l'archevêché de Tours.

La municipalité d'Albi vient d'informer le ministre que le Musée de la ville recevrait avec reconnaissance les débris du naufrage de Lapérouse.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Trois secousses successives ont été ressenties, dans la journée de dimanche dernier, à Argelès (Hautes-Pyrénées).

De violentes oscillations se sont fait sentir également au hameau de Dorignies, près de Douai.

L'ANNÉE 1884

L'année 1884 sera bissextile, c'est-à-dire que

le mois de février comptera un jour de plus qu'à l'ordinaire.

Les fêtes mobiles tomberont : les Cendres, le 27 février; Pâques, le 13 avril; l'Ascension, le 22 mai; la Pentecôte, le 1^{er} juin; la Trinité, le 8 juin; la Fête-Dieu, le 12 juin.

Il y aura cinq éclipses en 1884, dont une seule — une éclipse totale de lune — sera visible en France. Elle aura lieu le 4 octobre, et commencera à 9 heures 15 du soir, pour finir à 10 heures 57.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Voici les époques des diverses opérations de la révision et des délais que chacun comporte :

Du 1^{er} au 10 janvier de chaque année, une commission composée du maire ou, à son défaut de l'adjoint, d'un délégué du conseil municipal, doit procéder à la révision d'office des listes électorales de diverses communes. Terme de l'opération, 10 janvier.

Délai pour dresser le tableau de rectification : quatre jours, soit 14 janvier.

Publication du tableau de rectification : 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations : vingt jours, 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, 4 jours, 7 février.

Délai pour la modification des dernières décisions de la commission municipale, 4 jours, 17 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, 5 jours, 17 février.

Délai pour les décisions du juge paix, 10 jours, 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, 3 jours, 2 mars.

Délai d'appel en cassation, 10 jours, 12 mars.

Clôture des listes, 31 mars.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 29 décembre au 5 janvier 1883.

Naissances.

Cluzel, Léonie, rue du four Ste-Barbe, 16.
Hürt, Joseph, rue du Château-du-Roi, 17.
Chovel, Jeanne, grande Chartreuse.
Mortefon, Marie, passage Lacapelle, 2.
Laroussilhe, Henri, quasi Champollion.
Belmont, Marcel, rue Fénélon, 8.
Joubert, Gabriel, rue des Cadourques, 24.

Mariages.

Girma, Jean, et Linas, Anne.
Fournol, François, et Bès, Madeleine.

Décès.

Mages, Jeanne, religieuse, 79 ans, boulevard Gambetta.
Painchenat, Jean, receveur en retraite, 70 ans, rue des Carmes.
Sol, Françoise, 70 ans, rue de l'Université, 27.
Mortefon, Marie, 6 jours, passage Lacapelle, 2.
Sablon, Rose, 59 ans, rue St-Barthélémy, 17.
Dellard, Jean, 75 ans, à Cabessus.
Planacassagne, Honoré, 70 ans, rue de la Liberté.
Garrigou, Célestin, 1 ans, rue Jean-Vayrac, 4.

Dernières Nouvelles

ARRESTATION DU MAIRE DE BREST

Le juge d'instruction, le substitut et le capitaine de gendarmerie de Brest ont procédé, mercredi, à six heures du matin, à l'arrestation de M. Bellamy, maire et notaire en cette ville.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu amener une telle mesure.

Paris, 5 janvier, soir.

Le général Gallifet a obtenu l'autorisation de se rendre en Algérie. On ignore les motifs de ce voyage.

Le khédivé a fait l'abandon du dixième de sa liste civile et de celle du prince héritier, afin que les traitements des petits employés ne soient pas réduits par la commission spéciale qui étudie les réductions à opérer. — Bel exemple à imiter.

Suivant une dépêche de Berlin, l'accident arrivé récemment au tzar ne serait qu'une pure invention destinée à tacher une tentative d'assassinat.

Les puissances, ayant des intérêts en Egypte, s'occupent actuellement de savoir quels moyens prendront l'Angleterre et l'Egypte pour sauvegarder les nationaux de toutes les puissances du Soudan. Une correspondance active s'échange à ce sujet entre les cabinets.

Une dépêche du Caire confirme que le

beau-frère du mahdi est arrivé à trente milles de Khartoum, soulevant les populations sur son passage. La garnison de la ville est trop faible pour résister.

Bourse de Paris.

Cours du 5 Janvier.

Rente 3 p. %	78.85
— 3 p. % amortissable	77.20
— 4 1/2 p. %	106.65
— 5 p. %	106.25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 3 janvier.

Les opérations nécessitées par la liquidation ont seules communiqué, hier, un semblant de vie au marché. Aucune nouvelle n'a circulé; la liquidation s'est poursuivie sans incidents et le prix des reports s'est tenu à des limites très raisonnables. Les spéculateurs qui ont voulu faire proroger leurs engagements ont pu le faire en payant 20 et 19 centimes sur le 4 1/2; 10 et 14 cent. sur le 3 0/0. En somme, quoique le marché ait manifesté des tendances assez lourdes, les écarts des cours ont été sans importance.

Aujourd'hui le 4 1/2 clôture à 105,87, le 3 0/0 à 75,40 et l'amortissable à 76,62 ex-coupon.

Les chemins sont calmes mais assez fermes. Le Lyon à 1,225; le Nord à 1,735 et l'Orléans à 1,250.

Les valeurs étrangères sont lourdes: le Turc fait 862; l'Unifiée Egyptienne 215; la Banque Ottomane 634; l'Extérieure est faible à 55 13/16. Une crise est imminente en Espagne.

L'action Suez fait 1,900. Les écarts du mois ayant été considérables on craint que la liquidation ne soit laborieuse.

Il y a vendeurs à la Banque nationale, 11 rue Le Pelletier: 10 parts Rente Foncière 125 fr. 10 act. Chemin Funiculaire du Vésuve 175 fr. 2 act. Société Métallurgique de l'Ariège 725; 11 obl. Mines de Diélette 130; 10 act. Dieu-Merci 100.

Il y a acheteur: 10 act. Banque des Fonds Publics libérés 400; 20 oblig. Mexicaines 25; 10 act. Ville de Palerme 430; 10 act. Foncière d'Italie 105; 8 act. Pampelune 390; 5 act. Sardes 100.

PETITE CORRESPONDANCE

Demande. — Un individu — qui ne sera majeur que le 25 du courant — habite, depuis cinq ans, et sans interruption, la commune de X..., tandis que son père a son habitation réelle dans la commune de Y.

Cet individu est-il en droit de demander son inscription sur les listes électorales de la commune de X..., en justifiant de la renonciation de son inscription sur les listes de la commune de Y..., où il a son domicile légal?

Réponse. — Non, tant qu'il est mineur, son domicile légal étant chez son père.

Oui, lorsqu'il aura atteint sa majorité et demandé son inscription sur la liste de X... où, en fait, il a son principal établissement depuis cinq ans.

M. D... de Lascabanes. — Pourriez-vous me dire Monsieur le Rédacteur, si un propriétaire recherchant la truffe dans sa propriété est passible de droit de patente?

R. — Si ce propriétaire ne recherche ces tubercules que dans sa propriété à lui; s'il n'affirme pas à divers le droit de recherche, il n'est évidemment pas imposable à la patente.

Il fait simplement acte de propriétaire et est exempt de cette contribution.

L'esprit de partout

Un restaurateur extra-maros reçoit la visite d'un marchand qui lui propose des lapins soperbes à un prix très peu élevé.

— Vous me les donneriez pour rien, répondit le gargonier, que je n'en voudrais pas.

— Et pourquoi donc?

— Parce que le jour où je servirais du lapin à mes clients, ils s'apercevraient que je leur fais manger du chat depuis vingt-cinq ans.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 6 janvier 1883.

MARCEAU

OU LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

Drame en cinq actes et 8 tableaux

Les Gens de Mer.

« Bourgneuf (Loire-Inf.) »

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que depuis 10 ans j'étais atteint de maux de dos et d'estomac; j'avais des rhumatismes et j'étais toujours souffrant. Depuis que je prends les Pilules Suisses, je me trouve bien mieux, je suis revenu dans mes forces ordinaires que j'avais perdues par les souffrances. Inutile de vous recommander de faire savoir à ceux qui sont malades de se servir de vos Pilules Suisses si efficaces. Veuillez encore m'envoyer dix boîtes à 1 fr. 50, pour moi et mes amis. »

« BEAULARD, Syndic des gens de mer »
M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Primes aux Lecteurs du Journal du Lot.

L'administration du journal, certaine de faire plaisir à ses Lecteurs en les mettant à même de faire connaissance avec une invention qui attire l'attention du monde entier, saisit avec empressement l'occasion qui lui est offerte de leur procurer un avantage considérable.

Elle a fait le choix dans la merveilleuse collection des **TABLEAUX PEINTURE-BOGAERTS**, de trois beaux sujets que l'on peut voir exposés dans nos bureaux. Les reproductions de la Peinture-Bogaerts qui sont de vrais tableaux peints à l'huile mécaniquement, figureront avec honneur dans une galerie de tableaux.

Voici quelques extraits du témoignage des artistes, qui prouvent leur admiration pour l'exactitude et la perfection de l'exécution des tableaux.

- J. PORTAELS.** « J'ai été surpris de la façon vraiment étonnante dont vous avez pu reproduire mon tableau. »
Théod. GERARD. « La reproduction de mon tableau est saisissante de vérité et je ne crains pas d'affirmer que vous serez le véritable vulgarisateur de l'art de la peinture par un procédé industriel. »
A. ROBERT. « La reproduction de mon tableau est parfaite et j'ai failli la prendre pour l'original. »
E. MEERTS. « Indépendamment de la forme et de la tonalité, la facture et même les empâtements, sont rendus avec une vérité étonnante. »
J. GEEFS. « Tous ceux qui ont vu votre reproduction du Christ en raccourci de Rubens le prenaient pour une bonne copie ; mais lorsque je leur ai dit que c'était une reproduction dont vous étiez l'inventeur, tout le monde en était émerveillé. »

Dir. Musée d'Anvers. Cette (prime exceptionnelle ne sera valable que jusqu'au 1^{er} février,) ces trois sujets sont :

- | | | |
|--|---------------|-----------------------|
| 1. Ittenbach, LE SUIAIRE DE S ^{te} VÉRONIQUE. | Cinq Francs | au lieu de frs. 12.50 |
| 2. Rubens P. P., LA S ^{te} TRINITÉ. | Dix Francs | » » » 22.— |
| 3. Rembrandt, LA DESCENTE DE LA CROIX. | Quinze Francs | » » » 26.— |

Toutes les demandes et envois du montant, doivent être adressés au Bureau du Journal du Lot, Cahors (Lot), et accompagnées du Bulletin de souscription ci-contre.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.

Je soussigné (nom) _____
 demeurant à _____ rue _____ n° _____
 désire recevoir les tableaux
 ITTENBACH, Le Suaire de Sainte Véronique frs. 5 (emballage frs. 1.—) mesure 45—40 Cent.
 RUBENS, P. P., la Ste Trinité (le Christ en raccourci) fr. 10 (emball. frs. 1.25) « 63—51 »
 REMBRANDT, la Descente de la Croix frs. (emball. frs. 1.50) « 70—50 »
 et joins le montant en un mandat-poste. (Signature)

La plus utile et la plus agréable des étrennes dans la Famille
C'EST UNE MACHINE A COUDRE !!!

Nouveaux modèles perfectionnés. — Prix réduits, larges facilités de paiement. — Leçons gratuites. — Echange et location. — Pièces de rechange. — Machines à main et à pédale hygiénique HURTU, breveté S. G. D. G.

Machines à coudre, de salon, de famille et d'atelier depuis 40 francs garantie sur facture.



MACHINE A GRIFFE N° 647

Machines à coudre à fil poissé ; à coudre les sacs et bâches avec ficelle. — Machines à faire les couvrepieds, la broderie, la dentelle. — Machines à repriser, à plisser, à gancer, etc.

Seule Maison de vente à Cahors.

J. Larrive, fils aîné
 16, rue de la Liberté, 16.

Bretelles américaines hygiéniques. Cirage sans brosse. Fer Ruger à chauffage intérieur pour Tailleurs, Couturières, Hôtels et ménages. — Tampons et timbres caoutchouc.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
 RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
 HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

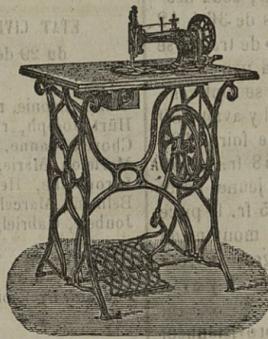
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE
 Tous les Envois sont faits franco.

MACHINES A COUDRE POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
 LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

A VIS

Le sieur E. BERNADAC a l'honneur d'informer le public qu'à partir du premier janvier 1884, il prendra la suite de l'Hôtel SALINIÉ (gendre Rivière), situé rue Saint-Maurice, n° 7, près de la Halle au blé, à Cahors.

Cet Hôtel, entièrement restauré à neuf, se recommande à tous ses bons clients. Comme par le passé, il ne laissera rien à désirer comme confortable.

Chambres à coucher. — Ecuries et Remises.

JUMENT A VENDRE

S'adresser, rue Fondue-Haute, écurie du numéro 15, à l'ordonnance du commandant Dorand.

AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter : s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Pâtisserie — Confiserie

ROZIEBES, FILS

BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS.

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du Jour de l'An on trouvera chez lui un grand assortiment de Cartonnages riches. — Fruits confits. — Marbrons glacés. — Bonbons fins. — Chocolat de Paris etc., etc.

Vins fins et Liqueurs. — Fromages glacés pour dîners.

Spécialité pour les Pâtisseries fines et les Commandes.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Véritable moutarde du Quercy à l'auxerrois pur.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés Maison ROQUES, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX ; PERCUSSION CENTRALE ; REVOLVERS ; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.